CHARTE DES MEMBRES

Swiss Freestyle Diving (SFD)

Document de référence pour l'adhésion et la participation aux activités de l'association

La présente charte précise les comportements et engagements attendus de chaque membre de Swiss Freestyle Diving. Elle complète les statuts de l'association et les règles de sécurité établies par le comité.

1. Notre association

Swiss Freestyle Diving (SFD) est une association suisse à but non lucratif, politiquement neutre et confessionnellement indépendante. Elle a pour objectif de promouvoir et de développer la pratique du plongeon freestyle en Suisse dans des conditions de sécurité optimales, dans un esprit de camaraderie et de respect mutuel.

Swiss Freestyle Diving comprend notamment le plongeon freestyle, le døds (dødsing), le minitramp diving, le cliff diving et le high diving. Cette liste n'est pas exhaustive.

2. Devenir membre

Toute personne souhaitant rejoindre SFD doit suivre la procédure d'admission prévue par les statuts :

- adresser une demande écrite au comité ;
- être parrainée par un·e membre actif·ve ;
- payer sa première cotisation ;
- accepter les statuts, les règles de sécurité et la présente charte.

Le comité statue sur les demandes d'admission. Les personnes mineures dès l'âge de 16 ans ne peuvent adhérer qu'avec l'accord écrit de leur représentant·e légal·e.

3. Les engagements de chaque membre

En rejoignant SFD, chaque membre s'engage à :

- participer aux activités de l'association et contribuer à ses intérêts ;
- favoriser un esprit de camaraderie, d'entraide et de partage ;
- respecter les autres membres, les responsables, les invité·e·s et le public ;
- respecter les règles de sécurité et les consignes données par les responsables ;
- adopter un comportement responsable à tout moment ;
- respecter l'intégrité physique, psychique et sexuelle de toute personne ;
- préserver les installations, le matériel et les sites utilisés par l'association ;
- représenter l'association de manière responsable lors des activités publiques.

4. Sécurité

La pratique du plongeon freestyle comporte des risques. Chaque membre pratique sous sa propre responsabilité et doit disposer d'une assurance accident personnelle. Lors des activités organisées SFD, les règles de sécurité du comité et les consignes des responsables doivent être respectées.

- Ne jamais réaliser un saut ou une figure sans évaluer les conditions et les risques.
- Respecter strictement les zones autorisées, les consignes de mise à l'eau et les procédures de sécurité.
- Ne pas mettre volontairement une autre personne en danger.
- Signaler immédiatement une situation dangereuse, un accident, un matériel défectueux ou une condition inhabituelle.
- Ne pas participer à une activité lorsque son état physique ou mental ne permet pas une pratique sûre.
- Les responsables d'une activité peuvent interrompre ou refuser une pratique lorsqu'ils estiment que les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

5. Respect et comportement

SFD souhaite maintenir un environnement dans lequel chacun·e peut pratiquer dans un climat de confiance, de respect et de sécurité.

- Aucune violence physique ou psychique, menace ou intimidation n'est tolérée.
- Le harcèlement, notamment sexuel, n'est pas toléré.
- Les propos ou comportements racistes, discriminatoires ou haineux sont interdits.
- Toute atteinte à l'intégrité sexuelle d'une personne est incompatible avec les valeurs de l'association.
- Les comportements susceptibles de mettre gravement en danger la vie ou la santé d'autrui sont interdits.
- Les désaccords doivent être traités avec respect et, lorsque nécessaire, transmis au comité.

6. Protection des mineur·e·s

La protection des personnes mineures constitue une priorité. Toute personne qui encadre des mineur·e·s dans le cadre des activités de SFD doit satisfaire aux exigences prévues par les statuts, notamment la remise au comité d'un extrait spécial du casier judiciaire datant de moins de trois mois, puis tous les trois ans.

Tout comportement préoccupant ou toute situation mettant un·e mineur·e en danger doit être signalé sans délai au comité ou, lorsque la situation l'exige, aux autorités compétentes.

7. Matériel, sites et environnement

- Utiliser le matériel de l'association conformément à son usage prévu.
- Respecter les installations et les règles propres à chaque site de pratique.
- Laisser les lieux propres et dans un état au moins équivalent à celui dans lequel ils ont été trouvés.
- Éviter tout comportement susceptible de dégrader l'image de l'association ou de compromettre ses relations avec les exploitant·e·s, autorités ou partenaires.

8. Communication et représentation de SFD

Chaque membre contribue à l'image de l'association. Dans les communications publiques ou sur les réseaux sociaux, les membres sont invité·e·s à faire preuve de respect, de responsabilité et de discernement, en particulier lorsqu'ils associent leur communication au nom ou à l'image de SFD.

Les prises de position officielles au nom de l'association relèvent des personnes habilitées par le comité.

Si un membre de SFD ne souhaite pas apparaître sur des images prisent pendant les événement, celui-ci devra faire une demande par écrit dès son entrée dans l'association.

9. En cas de non-respect de la charte

Le non-respect de la présente charte peut entraîner une intervention du comité et, selon la gravité des faits, les mesures prévues par les statuts.

Les statuts prévoient notamment une radiation en cas de non-paiement de cotisation ou de désintérêt manifeste, une exclusion ordinaire pour justes motifs, ainsi qu'une procédure d'exclusion immédiate pour certains actes graves.

Les procédures et droits prévus par les statuts restent applicables. La présente charte ne les remplace pas.

10. Engagement du/de la membre

En signant cette charte, je confirme avoir pris connaissance des valeurs, règles de comportement et principes de sécurité de Swiss Freestyle Diving. Je m'engage à les respecter et à contribuer à un environnement sûr, respectueux et convivial pour l'ensemble des membres et participant·e·s.

Nom et prénom	_____
Date de naissance	_____
Date	_____

Signature :

Swiss Freestyle Diving (SFD) — Charte des membres

Version 1.0 — Document à adapter et valider par le comité